Le PORTE-PAROLE de Saint-Nazaire-d'Acton

Bulletin d'information communautaire

Numéro 92
Oct.-Nov. 2015

8

Chauffage au bois 4 et 5

11

Président du club Optimiste

6

L'INFO-POL
SÛRETÉ DU QUÉBEC MRC D'ACTON

7

11

2

École 13-14-15

10

3

La publication du Porte-Parole est rendue possible grâce à la participation financière de

Desjardins
Caisse de la Seigneurie de Ramezay
309, rue Principale
Saint-Nazaire-d'Acton
Tél.: 819 392-2848

Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton
750, rue Des Loisirs
Saint-Nazaire-d'Acton (Qc) J0H 1V0
Tél.: 819 392-2347 / Fax: 819 392-2039

HORAIRE

Mardi:
de 13h à 15h

Mercredi:
de 13h à 15h
et de 19h à 20h30

Samedi:
de 9h30 à 12h

Concours Courriel g@gnant

21 SEPTEMBRE AU 27 NOVEMBRE 2015

Du 21 septembre au 27 novembre 2015, passez à votre bibliothèque et laissez votre adresse de courrier électronique au comptoir de prêt. En complétant votre dossier d'usager et en demandant votre NIP, vous profiterez ainsi de plus de services. Remplissez ensuite le coupon de participation qui vous sera remis et courez la chance de gagner un iPad mini!

Le tirage aura lieu le 15 décembre 2015.

Bonne chance!

RAPPEL POUR PAIEMENT DES TAXES

La date limite pour le versement des taxes était le 23 septembre.
Vous pouvez effectuer vos paiements en personne au bureau municipal, par accès D ou par la poste.

BROSSES DE CHEMINÉES

Des brosses pour nettoyer vos cheminées sont disponibles au bureau municipal.

Un dépôt de 20$ vous sera demandé, il vous sera remboursé au retour du matériel.

Le citoyen devra rapporter l'équipement emprunté dans un délai de 48 heures.

SPAD Société protectrice des animaux de Drummond

SPAD (819) 472-5700

- émettre des **licences** pour les animaux des résidents ;
- traiter les **plaintes**;
- capturer les **animaux errants**;
- ramasser tous les **animaux morts**

(à l'exception des orignaux, des ours et des animaux agricoles)

DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2015 LES ÉCOCENTRES FERMERONT LEURS PORTES POUR L'HIVER

Les écocentres fermeront leurs portes **dimanche le 29 novembre prochain** à moins que la température ne force une fermeture prématurée. D'ici là, vous pouvez continuer d'apporter gratuitement vos matières : résidus de bois, de peinture ou d'huile, métaux, pneus, appareils informatiques ou électroniques et débris de démolition. **Les écocentres sont ouverts tous les samedis et dimanches de 8 h 30 à 16 h 30 pour les citoyens des municipalités membres (preuve de résidence requise).**

- **Saint-Hyacinthe :**
  1880, rue Brouillette
- **Acton Vale :**
  68, rue Noël-Lecomte

ATTENTION • ATTENTION • ATTENTION
Les quantités sont limitées à un maximum de 3 mètres cubes par jour.

Pour une question logistique, seules les remorques de 4 X 8 pieds ou moins sont acceptées aux sites. Les véhicules plus volumineux qu'une automobile, une camionnette ou un camion (pick-up) ne sont pas acceptés pour cette même raison.

Du 26 octobre au 29 octobre 2015

Route / Rang / Rue

Chemin Ste-Hélène
Rang Brodeur
Chemin St-Hyacinthe
Rang d'Upton
10e Rang Ouest
Rue Principale
Chemin du Moulin
Rue Benoit (Ernest)
Rue Donald
Rue Des Loisirs
Rue Laframboise
13e Rang

LA GESTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE!

Voici quelques points à considérer au sujet du chauffage au bois.

Des professionnels pour installer et inspecter

♦ Acheter un appareil qui présente une preuve d'homologation par un organisme reconnu comme ULC ou CSA.

♦ Faire installer le foyer ou le poêle à bois ainsi que la cheminée par un professionnel.

♦ Faire inspecter l'appareil et la cheminée au moins une fois par an par un professionnel.

♦ Faire inspecter la cheminée si le mur derrière le poêle à bois devient chaud.

Le ramonage pour éliminer la créosote

♦ Faire ramoner la cheminée par un professionnel à toutes les cinq cordes de bois brûlées si vous utilisez beaucoup votre appareil. Autrement, faites-la ramoner au moins une fois par an, préférablement au printemps.

♦ Ne pas mettre le feu dans la cheminée pour éliminer la créosote.

♦ Utiliser du bois de qualité et bien sec. Le bois vert augmente la formation de créosote.

♦ Brûler du bois fendu en bûches de petites tailles. Elles brûleront plus proprement, formant moins de créosote.

♦ Faire brûler peu de bûches à la fois.

♦ Faire entrer assez d'air dans la cheminée pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et causant moins de fumée. De plus, les flammes ne dégageront pas de produits toxiques.

♦ Éviter d'utiliser les bûches ou additifs en poudre conçus pour nettoyer les conduits de fumée. Ces produits ne permettent d'éliminer que 60 % de la créosote, alors que les ramoneurs en retirent généralement de 75 à 90 %.

Du bon bois, bien entreposé

♦ Vérifier la réglementation municipale sur l'entreposage du bois de chauffage.

♦ Choisir du bois bien sec qui présente de larges fissures aux extrémités.

♦ Entreposer les cordes de bois dehors, loin de la maison.

♦ Couvrir les bûches afin de les protéger des intempéries. Le bois humide brûle mal et augmente les dépôts de créosote.

♦ Entrer seulement quelques bûches à la fois. Les conserver loin du foyer ou du poêle à bois.

Un appareil utilisé de façon sécuritaire

♦ Éviter de brûler du bois traité ou peint, du plastique ou autres déchets. Les produits toxiques dégagés augmentent la formation de créosote et peuvent vous intoxiquer.

♦ Ne pas utiliser d'essence, de kérosène ou un allume-barbecue pour démarrer un feu.

♦ Cesser l'utilisation de l'appareil si le verre de la porte est fendu ou brisé.

♦ Toujours utiliser le pare-étincelle lorsqu'on brûle du bois.

♦ Ne pas suspendre d'objets à l'âtre, comme des bas de Noël.

♦ Installer les décorations de Noël ou d'Halloween loin des appareils de chauffage.

♦ Éloigner les objets combustibles de l'appareil.

♦ S'assurer que les matériaux du sol et du mur près de l'appareil sont non combustibles.

♦ S'assurer que la maçonnerie à l'intérieur du foyer est intacte.

♦ S'assurer qu'aucune rouille ou corrosion n'apparaît sur la cheminée extérieure.

D'autres précautions importantes

♦ Disposer des cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, conservé dehors, loin de tout matériau combustible, car elles peuvent rester chaudes jusqu'à 72 heures.

♦ Installer un avertisseur de fumée et un avertisseur de monoxyde de carbone (CO) dans le corridor, près des chambres à coucher.

♦ Installer un avertisseur de fumée sur tous les étages de la demeure y compris le sous-sol.

♦ Installer un avertisseur de CO près du foyer ou du poêle à bois.

♦ Installer un extincteur portatif dans la pièce où se trouve l'appareil de chauffage et apprendre à s'en servir. L'extincteur ne doit pas être à moins de 3 mètres de l'appareil de chauffage.

Si le feu prend dans la cheminée…

♦ **Fermer la clé**

♦ **Sortir immédiatement**

♦ **Composer le 9-1-1**

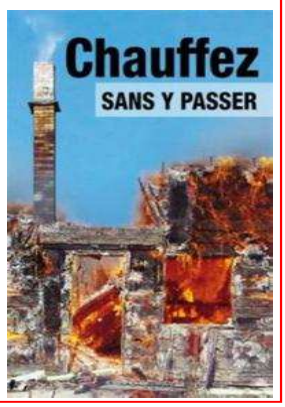

L'INFO-POL

SÛRETÉ DU QUÉBEC MRC D'ACTON

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CHRONIQUE POLICIÈRE NOVEMBRE 2015

L'entreposage, le transport et l'exposition de vos armes à feu… Soyez prudent!

Prévenir les accidents mettant en cause une arme à feu !
Il est important d'entreposer, de transporter et d'exposer vos armes à feu de façon sécuritaire afin d'éviter la perte, le vol et les accidents.
Protégez-vous et protégez les autres.
Les règles suivantes s'appliquent aux particuliers. Des règles différentes s'appliquent aux entreprises.

L'entreposage sécuritaire des armes à feu

Déchargez et verrouillez vos armes à feu!
Entreposez **les munitions** dans un endroit distinct ou dans un contenant verrouillé. Vous pouvez les entreposer dans le même contenant verrouillé que l'arme à feu.

Pour les armes à feu sans restriction:

- • Fixez un dispositif de verrouillage sécuritaire, tel qu'un verrou d'arme ou un câble de sûreté (ou retirez le verrou) de façon à rendre les armes à feu inopérantes;

- • Verrouillez les armes à feu dans une armoire, un contenant ou une pièce qui ne peuvent être forcés facilement.

Pour les armes à feu à autorisation restreinte et prohibées:

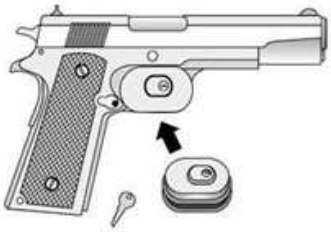

Fixez un dispositif de verrouillage sécuritaire de façon à rendre les armes à feu inopérantes et entreposez-les dans un contenant, un compartiment ou une pièce verrouillés, qui ne peuvent être forcés facilement;

Ou

- • verrouillez les armes à feu dans une chambre forte, un coffre-fort ou une pièce qui ont été construits ou modifiés expressément pour l'entreposage sécuritaire des armes à feu.
- • Dans le cas d'une arme à feu automatique, retirez également le verrou ou la glissière (si possible) et verrouillez-les dans une autre pièce qui ne peut être forcée facilement.

Transport sécuritaire des armes à feu

Pour les armes à feu sans restriction:
Les armes à feu sans restriction doivent être déchargées pendant leur transport.

Pour les armes à feu à autorisation restreinte et prohibées:

- Déchargez les armes à feu ; et
- fixez **un dispositif de verrouillage sécuritaire** sur les armes à feu; et
- verrouillez les armes à feu dans un contenant solide et opaque; et
- retirez le verrou ou la glissière de toute arme à feu automatique (si possible);
- obtenez une autorisation de transport (composez le 1-800-731-4000).

Pour les armes à feu de n'importe quelle classe laissées dans un véhicule non surveillé:

- Verrouillez les armes à feu sans restriction ou les contenants verrouillés servant à transporter les armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées dans le coffre du véhicule ou dans un compartiment similaire pouvant être verrouillé.
- Si le véhicule n'est pas muni d'un coffre ou d'un compartiment pouvant être verrouillé, placez les armes à feu et les contenants d'armes à feu à l'intérieur du véhicule de façon à ce qu'ils ne soient pas visibles et verrouillez le véhicule
- Si vous êtes dans une région sauvage éloignée et qu'il vous est impossible de verrouiller les armes à feu sans restriction à l'intérieur de votre véhicule, déchargez-les et placez-les dans un endroit qui n'est pas visible.
- Fixez un dispositif de verrouillage sécuritaire sur les armes à feu, à moins qu'elles soient nécessaires au contrôle des animaux prédateurs.

Exposition sécuritaire des armes à feu

Déchargez et verrouillez vos armes à feu!
Voici les règles qui s'appliquent à l'exposition d'armes à feu à votre domicile.
Les munitions ne doivent pas être exposées avec les armes à feu ou être accessibles à proximité des armes à feu.

Pour les armes à feu sans restriction:

- Fixez un dispositif de verrouillage sécuritaire sur les armes à feu; ou
- verrouillez les armes à feu dans une armoire, un contenant ou une pièce qui ne peuvent être forcés facilement.

Pour les armes à feu à autorisation restreinte et prohibées:

- Fixez un dispositif de verrouillage sécuritaire sur les armes à feu; et
- attachez-les solidement à une structure qui ne peut pas être déplacée.
- Dans le cas d'une arme à feu automatique, retirez aussi le verrou ou la glissière (si possible) et verrouillez-le dans une pièce distincte qui ne peut être forcée facilement.

Rappel

- N'oubliez pas de renouveler votre permis d'armes à feu avant sa date d'expiration.
- Informez-nous de tout changement d'adresse dans les 30 jours.

(Sources : GRC)

Si vous détenez de l'information au sujet d'un crime qui a été commis, nous vous invitons à signaler ces informations à la ligne sans frais Échec au Crime Québec, au 1 800 711-1800
ou sur le site Internet www.echecaucrime.com
Votre appel anonyme ne sera jamais retracé ni enregistré. Vous n'aurez pas à vous identifier ni à témoigner. Appelez-nous sans tarder.

Agent Jonathan Dupré
Sûreté du Québec MRC D'Acton
Bureau : 450-546-3663

Situation et consultation

Ayant constaté des problèmes sérieux au bâtiment, le Conseil s'est adressé à la firme *Nadeau Nadeau Blondin Architectes*. Ceux-ci vous ont proposé un carnet de santé complet de la bâtisse et un budget en vue d'une remise en grande forme.

Rencontre d'information : c'est pourquoi, considérant la situation très sérieuse, le Conseil de Fabrique vous convoquait, le 9 septembre pour vous faire part de la situation.

Suivi à cette rencontre : diverses opinions ont été émises par nos paroissiens, paroissiennes : réparations, démolition, construction nouvelle, diversité de la vocation. Toutes ces suggestions nécessitent des sommes d'argent importantes.

Autres consultations : auprès de la compagnie d'assurances, de l'architecte, quête de renseignements au sujet de la solidification du plancher (côté gauche), et réparation des fissures du mur de pierres.

Orientation prise

Plusieurs tiennent à l'église au cœur du village et souhaitent pouvoir vivre les célébrations eucharistiques, baptêmes, funérailles, mariage, à Saint-Nazaire, le plus longtemps possible. Le maintien de l'église amène une réflexion sur nos valeurs et une recherche d'une solution abordable.
Remettre notre église à neuf ou y faire de très gros travaux est une solution rejetée, car les coûts sont trop élevés considérant la possibilité de payer. La démolition et le réaménagement du terrain amènent aussi des coûts élevés.

Le Conseil de Fabrique propose donc d'exécuter les travaux qui rendraient notre bâtisse habitable, sécuritaire, pour un bout. Cette solution semble la plus réaliste et susceptible de motiver le plus de gens. Assurément, nous n'en ferons pas une neuve. Depuis plusieurs années notre bonne vieille église nous accueille chaleureusement.

Le Conseil propose : **Rénovons notre église selon nos moyens.**

Démarche actuelle : les marguilliers ont solidifié le plancher, celui-ci est donc sécuritaire.
Le Conseil fait présentement des démarches sur les possibilités et les coûts pour réparer les fissures des murs de pierres et les deux fenêtres du sous-sol. Ce sont les éléments les plus problématiques et les plus importants. Avec le froid, ces travaux pourront-ils se faire à l'automne?

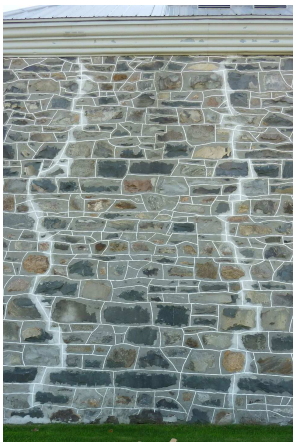

Dépenses habituelles de l'année : le Conseil prévoit les argents des dîmes, des dons, des messes et des activités, tels la vente de garage, le tournoi de golf, le dîner aux spaghettis et autres.

Nous vous rappelons donc le paiement de la dîme (60$), si non fait, et la possibilité d'un don pour 2015. Les reçus pour votre impôt vous seront postés.
Nous précisons que les membres du Conseil travaillent bénévolement tout au long de l'année aux divers travaux.

Nous vous saluons chaleureusement et nous comptons sur votre confiance et votre collaboration.

Le Conseil de Fabrique : Jean-Pierre Hamel, vice-président, Rollande Fafard, secrétaire aux assemblées, Madeleine Forcier, Paul Lavallée, Florian Leclerc, Bernard St-Martin, marguilliers, marguillères, Michel Duhamel, préposé à l'administration, Huguette Nadeau, préposée aux registres, Frère Michel Tremblay, prêtre modérateur. Martial Benoit, président

/hn

Bérard Benoit Carmen (1936-2015)

Au Centre d'Hébergement l'Accueil Bon-Conseil de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, le 7 septembre 2015, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme Carmen Bérard, épouse de feu Henri Benoit demeurant à Notre-Dame-du-Bon-Conseil et autrefois de St-Nazaire.

Mme Bérard laisse dans le deuil ses enfants: Bertrand (Chantal Marcotte), Christian (Johanne Witty) et Martin (Annie Lefebvre), ses petits-enfants: Carolanne, Émilie, Roxane, Alexandre, Stéphanie, Jessica, Dave et ses arrière-petits-enfants: Maude, Mathis et Lucas. Elle laisse également ses frères et sœurs: Théodose, Pierre, Serge, François, Henrielle, Nicole, Jocelyne et Odile ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-sœurs, neveux, nièces et autres parents et ami(e)s.
Les funérailles ont été célébrées en l'église de Saint-Nazaire suivies de l'inhumation au cimetière paroissial.

Benoit Cécile (1954-2015)

Au CHSLD de la MRC d'Acton, le 24 septembre 2015, à l'âge de 61 ans, est décédée Mme Cécile Benoit, fille de feu Maurice Benoit et de feu Marie-Flore Blanchard autrefois de St-Théodore d'Acton.
La défunte laisse dans le deuil ses frères et sœurs: Denise, Diane, Pierre, Marie-Thérèse, Jean-Yves et Christian ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-sœurs, neveux, nièces et autres parents et ami(e)s.
Les funérailles ont été célébrées en l'église de Saint-Nazaire suivies de l'inhumation au cimetière paroissial.

afeas — LA VOIX DES FEMMES

La prochaine réunion mensuelle se tiendra mercredi le 21 octobre à 19 h à la cafétéria de l'école.

Ce mois-ci, nous aurons comme invitée Mme Ginette Letendre, infirmière qui nous renseignera sur les soins de pieds et répondra à nos questions.

Lors de cette rencontre, les membres et non membres, les nouvelles arrivées ainsi que leurs conjoints sont les bienvenus.

La soirée se terminera par un léger goûter où tout le monde pourra fraterniser amicalement.
Le tout est gratuit. Pour info: 819-392-2557

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS:

Julie Leclerc,
Philippe Roy,
Maxim,
800, rue Dumoulin

Le PORTE-PAROLE de Saint-Nazaire-d'Acton

est publié par l'organisme
Rassemblement Rues principales
avec la participation financière de la municipalité de St-Nazaire et de la Caisse de la Seigneurie de Ramezay depuis 1996.
Le Centre d'accès communautaire (CACI) fournit les équipements et l'expertise nécessaires à sa publication.
Votre comité de rédaction: Lise Vézina, responsable, Clarisse Sarrazin, Monique Duquette, Lisette Benoit
Composition et montage: Normand Poulin (CACI)
Courriel: normandpoulin@cooptel.qc.ca *(819-392-2917)*

La prochaine parution du Porte-Parole sera celle de décembre- janvier et la date de remise des articles sera le 30 novembre 2015.

Calendrier des publications:
#93: décembre-janvier 2016 {remise le 30 novembre}
#94: février-mars 2016 {remise le 30 janvier}
#95: avril-mai 2016 {remise le 30 mars}
#96: juin-juillet 2016 {remise le 30 mai}
#97: septembre 2016 {remise le 30 août}
#98: octobre-novembre 2016 {remise le 30 septembre}

Le Porte-Parole est imprimé par *Les Impressions Lego*.

À partir du jeudi 22 octobre 2015

la Cantine La Principale
366 Principale
St-Nazaire d'Acton
819-392-2179

sera ouverte à l'année.

Elle est maintenant relocalisée à l'intérieur du bâtiment adjacent au Bar,

Heures d'ouverture:
Du jeudi au samedi de 11h à 20h;
Dimanche déjeuner de 7 h à 14h;
Diner-souper de 14h à 20h.

Nouveauté cette année:

- Spécial du jour;
- Pizza;
- Déjeuner le dimanche;
- Service à emporter;
- Salle à manger.

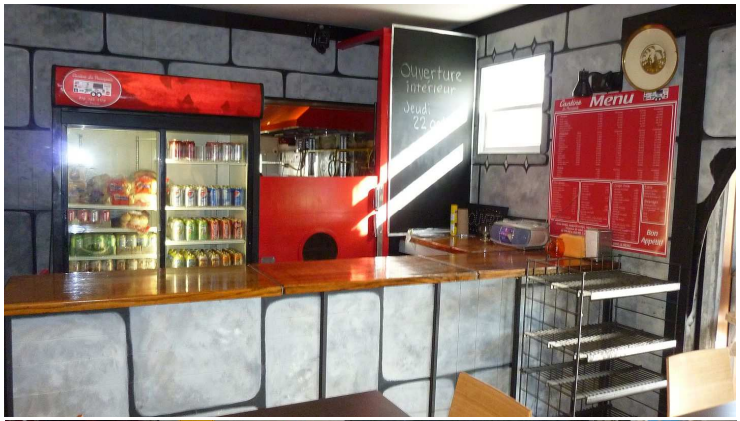

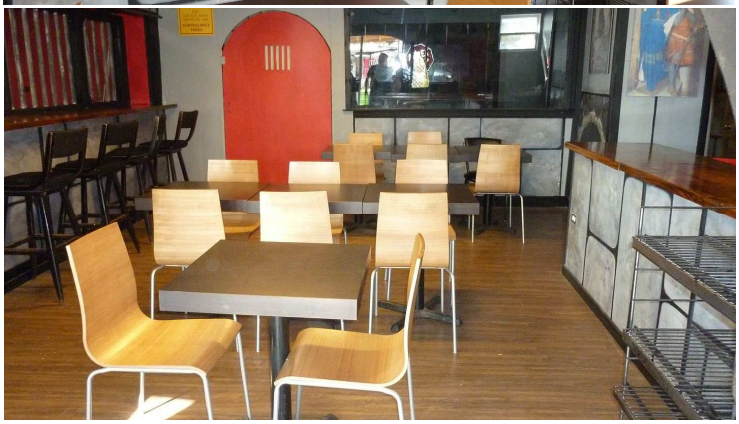

Retour à la cantine extérieure au mois de Mai.

Merci

Hélène Labbée

Bottin 2014-2015

Rassemblement Rues principales annonce qu'il n'y aura pas une publication d'un nouveau bottin pour 2016-2017.

L'utilisation plus grande des cellulaires et des bottins électroniques rend moins utile un bottin papier.

Cependant, vous pourrez conserver votre ancien bottin et y ajouter une page avec les changements de numéros ou d'adresses qui seront publiés dans le prochain Porte-Parole.

À cet effet, toutes les personnes résidentes de St-Nazaire qui désirent que leur numéro de téléphone et leur adresse soient publiés peuvent écrire ou téléphoner afin que les changements soient connus.

Lisette Benoit: zezet007@cooptel.qc.ca
Rose-Aimée Fafard: 819-392-2557

CROQUET

Début de la ligue locale de croquet les 12 et 13 octobre.

Tournoi régional de croquet de St-Nazaire du 2 au 8 novembre.

Bienvenue à tous.
Info: Michel Collard
(819-558-2010)

Des nouvelles du Club Optimiste

Le club Optimiste de St-Nazaire continuera ses activités avec Pierre Laflamme à la présidence pour 2015-2016. Nous pouvons déjà annoncer que nous aiderons financièrement l'école primaire pour les entrées éducatives et les sorties durant l'année.

Pour l'halloween, nous serons à l'école le 31 octobre avec les autres organismes pour donner des bonbons aux enfants.

Toute personne qui serait intéressée à joindre le club pour nous aider à organiser ou mener à bien des activités pour les jeunes est la bienvenue.

Il ne faut pas oublier que le club Optimiste est d'abord un club social qui favorise les liens communautaires et l'intégration des nouveaux citoyens tout en ayant pour objectif d'aider les jeunes à s'épanouir et à devenir meilleurs.

Pour infos, vous pouvez contacter un membre ou Pierre Laflamme au (819)392-2313.

Halloween au village

Comme par les années passées, de 17h à 19h les jeunes de toute la municipalité sont invités à venir au village pour montrer leurs costumes et recueillir des friandises.

En agissant ainsi, une plus grande sécurité sera assurée aux participants.

Plusieurs organismes seront présents dans le gymnase de l'école pour accueillir les joyeux petits monstres et leur remettre des friandises en plus de leur permettre de se réchauffer ou de donner un répit à ceux et celles qui les accompagnent.

La CDRN a le pouce vert!

La Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) est un organisme sans but lucratif qui œuvre dans le domaine de la protection et la conservation de l'environnement. Un de ses projets prendra fin cet automne après deux ans d'existence. Ce projet avait pour but de revégétaliser les bandes riveraines en milieux agricoles dans la MRC d'Acton.

Belles réalisations

Dans le cadre du projet ***Bande riveraine pour la biodiversité dans la ZIPP Duncan-Cressey*** mené en 2014 par la CDRN avec l'appui financier de la Fondation de la faune du Québec et du MAPAQ, 1625 mètres en bande riveraine furent aménagés chez différents agriculteurs de la région. Avec un taux de survie chez les plants d'environ 95%, on peut dire que les plantations de 2014 furent couronnées de succès!

Au cours de la ***Phase II*** en 2015, c'est près de 7000 mètres de plantation qui sont prévus à travers la MRC d'Acton. De ce nombre, 5356 m seront aménagés ici même à St-Nazaire. Vous pourrez donc voir bientôt les résultats chez deux jeunes producteurs biologiques qui ont choisi d'aménager ainsi 4560 mètres alors qu'ils viennent tout juste d'acquérir leur terre. Nous leur souhaitons un bel avenir.

Les plantations réalisées au cours des deux dernières années permettront notamment de :

- • Stabiliser les berges et prévenir les problèmes d'érosion.
- • Augmenter la qualité de l'eau en diminuant la dérive des différentes substances venant des champs vers les cours d'eau.
- • Diminuer la température de l'eau grâce aux arbres et arbustes qui, une fois matures, feront ombrage sur le cours d'eau.
- • Augmenter la biodiversité dans les milieux agricoles et ainsi favoriser la présence de pollinisateurs.
- • Créer des corridors de déplacement pour la faune afin de faciliter son déplacement vers les différents îlots boisés.

Bilan positif

Après avoir connu deux années bien remplies qui ont permis de revégétaliser près de 8625 mètres dans lesquels furent plantés 5885 arbres et arbustes, le mouvement semble malheureusement s'essouffler. C'est pourquoi il n'y aura pas de phase III en 2016 alors qu'il reste tant de bandes riveraines à végétaliser surtout en milieu agricole. Advenant un regain de popularité pour l'aménagement des bandes riveraines et des haies brise-vents, le projet pourrait revenir en 2017 et faire bénéficier d'autres participants de ses nombreux avantages.

La CDRN tient donc à remercier sincèrement tous les participants au projet qui, de par leurs actions, ont contribué à la lutte collective pour l'assainissement de nos cours d'eau. Il ne faut pas oublier que lorsqu'on parle de qualité de l'eau, nous sommes tous dans le même bateau!

Pour plus d'information, vous pouvez nous contacter par courriel : zipp.cdrn@riviere-noire.org

Mme Rytha Kesselring accompagnée d'artistes sont venus créer avec les jeunes des œuvres artistiques dans la cour de l'école. Ce projet a eu lieu le 6 octobre.

Nous vous présentons quelques créations. Lorsque vous passerez, nous vous invitons à venir voir notre chef d'œuvre.

Nous remercions les parents qui ont collaboré à cette journée.

Bon automne!

Les élèves
de l'école

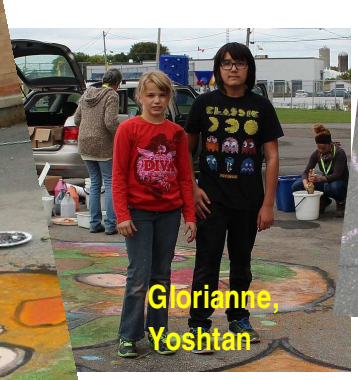

Voici notre premier projet culinaire. Nos petits chefs ont concocté des barres tendres aux pommes. Mium!

Océanne, Mégan, Kéane et Sandrine

Voici nos ingrédients:
1 tasse de gruau
1/2 c. thé de sel
1/2 tasse de beurre
1 tasse de farine
1/2 c. thé de cannelle
2 tasses de pommes coupées
1/2 tasse de sucre
Mettre la moitié du mélange dans un plat.
Étendre les pommes, la cannelle et le sucre.
Mettre l'autre moitié du mélange.
Cuire 45 minutes à 350 F.
Bonne chance!
Les élèves de 3e et 4e

Laurence, Laurence, Miaben et Alicia

William, Dérik, Antoine, Tingyun et Rébéka

Anna-Mai, Marilou, Zachary et Abraham

Justin, Éliot et Samuel

À la fin de l'année scolaire 2014-2015, les élèves de la maternelle ont travaillé le thème des papillons. Ils ont tous reçu une chenille de papillon belle-dame.

Durant tout le mois, ils ont eu la chance d'observer les différentes étapes de la transformation de la chenille en papillon. À la fin juin, une envolée de papillons a eu lieu à l'école ainsi qu'une belle fête où tous les enfants portaient un magnifique déguisement de papillon.

Légende amérindienne

Si une personne désire qu'un vœu se réalise, elle doit prendre un papillon, lui souffler ce vœu avant de le libérer. Puisque le papillon ne peut faire de son, il ne peut révéler le vœu à quiconque sauf au Grand Esprit qui entend et voit toutes choses. En signe de gratitude pour avoir accordé sa liberté au papillon, le Grand Esprit exauce toujours le vœu.

Finalement, les enfants ont libéré leur papillon tout en faisant un vœu comme dans la légende amérindienne. Merci à tous les parents qui sont venus lors de cette journée spéciale.

Kim Laroche,
enseignante à la maternelle

Desjardins
Caisse de la Seigneurie de Ramezay

Nous profitons de cette semaine pour inviter tous les membres à participer à un **CONCOURS** qui se déroulera **du 13 au 16 octobre** dans nos deux centres de services.
Plusieurs prix à gagner !

Également, nous irons rendre visite aux élèves de l'école et nous en profiterons pour leur remettre une surprise. ***Au plaisir de vous voir !***